



interactifs

■ interactifs : réapprendre les relations simples pour être plus efficace ■

Séminaires Inter-entreprises

BULLETIN D'INSCRIPTION

Participant

Nom..... Prénom..... Fonction.....
Tel. Fixe..... Mobile..... e-mail.....

Stage choisi

Titre..... Dates Lieu.....
Le rendez-vous de suivi téléphonique est pris directement avec les participants lors du stage.

Entreprise

Raison sociale.....
Adresse.....
Ville..... Code Postal.....
Tel. : Fax : e-mail :
N° siret : N° identifiant T.V.A. :
Adresse de facturation (si différente) ou adresse de l'organisme collecteur :.....
.....

Responsable de l'inscription

Nom : Prénom : Fonction.....
Tel. Fixe : Mobile..... e-mail :
Adresse de convocation (si différente).....
.....

Règlement

- Ci-joint chèque de 1 800 € H.T à l'ordre d'Interactifs.
(envoi d'une facture tenant lieu de convention de formation professionnelle simplifiée,
à réception du règlement)
- Règlement par un organisme collecteur,
- Je désire recevoir une convention de formation.

Date
Signature et cachet de l'entreprise*

Bulletin d'inscription à retourner à :

Interactifs
Séminaires Inter-entreprises
47 Rue de Verneuil
75007 Paris
Contact : Carole Eglizeau
Tel 01 44 39 29 05 – Fax 01 44 39 13 70
e-mail : carole.eglizeau@interactifs.org

* La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente figurant à la suite.

Conditions générales de vente

Tarif :

- ✓ 1 800 €uros H.T

Droits d'inscription

- ✓ Le règlement du prix du stage s'effectue à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre d'Interactifs.
- ✓ Nos tarifs sont forfaitaires
- ✓ Ils incluent les supports pédagogiques, les déjeuners et pauses et le coût des appels téléphoniques.

N.B. : tous les autres frais sont à la charge du client.

Format

- ✓ Une session de 2 jours, suivie d' un accompagnement téléphonique individuel.
- ✓ Groupe composé de 8 personnes maximum.

Documents remis

- ✓ Une confirmation de votre inscription dès réception du bulletin d'inscription accompagné du paiement
- ✓ Une convocation donnant toutes les indications nécessaires concernant l'organisation matérielle du stage, 10 jours avant le début de la formation.
- ✓ Une attestation de participation et une feuille d'évaluation à l'issue de la formation.

Convention de formation

- ✓ La facture envoyée tient lieu de convention de formation professionnelle simplifiée (une convention séparée pourra cependant être établie sur demande). Numéro d'enregistrement de déclaration d'organisme formateur : (à contrôler)

Organisme collecteur

- ✓ En cas de paiement par un organisme collecteur, le client se porte garant du paiement par l'organisme désigné.

Report de formation

- ✓ Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation (c'est-à-dire inférieur à 4 personnes), Interactifs se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités
- ✓ Interactifs s'engage dès lors à proposer d'autres dates au bénéficiaire.
- ✓ En cas d'impossibilité de report, les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

Cas d'annulation

Si l'annulation par le client survient :

- ✓ 30 jours avant le début du stage, les droits d'inscription sont entièrement remboursés.
- ✓ Entre 30 jours et 10 jours avant le début du stage, la moitié des droits d'inscription est remboursée.
- ✓ 10 jours avant le début du stage, les droits d'inscription restent acquis à Interactifs.

N.B. : les indemnités d'annulation ne sont pas déductibles de la participation de l'employeur.

Contestation

En cas de litige, les parties font attribution de compétence aux Tribunaux de Paris.